Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20261028-DEL2026_084-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le 28 octobre
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire.

Date de la convocation : 21 octobre 2026

Présents : BERTET Audrey – BONPOIL Viviane – BOSC Joël – CANAUX Patricia – CHESNIN Nicolas - CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DENEUX Aurélien – GÉRAUD Patrick – GUIHARD Sébastien – GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé – LAROCHE Benjamin – LEPAGE Anne - PELLION Stéphane – PERRAIS Isabelle – ROBIN Stéphanie – ROUSSE Yannick – SIRLIN Isabelle

Absentes excusées :
DELAROQUE Eugénie donne pouvoir à HERVY Ludivine – DURANT Dominique donne pouvoir à LEPAGE Anne

Monsieur Bruno CRESPEL est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-84 - ELECTION D'UN 6ÈME POSTE D'ADJOINT

Monsieur Le Maire explique que même s'il n'est pas prévu expressément qu'un poste d'adjoint créé en cours de mandat doit être pourvu en respectant le principe de parité, c'est toutefois ce qui ressort de l'intention du législateur qui a entendu assurer la parité au sein des adjoints tout au long du mandat.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans le cas de l'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7. En conséquence, il est pourvu par un homme afin de respecter ce principe de parité.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Nicolas CHESNIN se porte candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : .23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue : 12

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20261028-DEL2026_084-DE

Monsieur Nicolas CHESNIN a obtenu VINGT DEUX voix.

Monsieur Nicolas CHESNIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé et proclamé adjoint au maire

Pour Extrait Certifié Conforme
A Saint-Dolay, le 4 novembre 2026
Le Maire,
P. GÉRAUD

